

Questions FSU

Ménage dans le bâtiment Petit Saurupt : Des alertes à ce sujet remontent régulièrement. Malgré les interventions du rectorat auprès du prestataire, la situation ne s'améliore pas (EX : signalement inquiétant intervenu en décembre dernier par une agente de la DRAJES). Récemment, certains agents ont entendu dire que le ménage allait être repris en direct par le rectorat, avec l'embauche d'une contractuelle pour renforcer les équipes actuelles. Pouvez-vous le confirmer ? Si oui, à quelle échéance ? Sous quel contrat et pour quelle durée la personne est-elle embauchée ? Ce changement vaut uniquement pour la DRAJES ou concerne-t-il également d'autres services ? Comment avez-vous anticipé la transition ?

Malgré les nombreuses interventions auprès du prestataire, la qualité de la prestation ne s'est pas améliorée. Pour pallier le défaut d'entretien, nous mobilisons l'équipe qui travaille sur le bâtiment du grand Saurupt pour vérifier les sanitaires et suppléer le cas échéant, quotidiennement.

Le contrat avec la société a été dénoncé. Nous ne sommes d'ailleurs pas la seule administration à se plaindre du prestataire et la PFRA responsable de l'accord cadre l'a dénoncé.

Face aux difficultés, nous avons décidé de réinternaliser l'entretien du site du petit Saurupt et donc de réaliser la prestation avec les personnels du rectorat. Nous allons réorganiser le planning des équipes pour intégrer ce nouveau site. Nous espérons pouvoir déployer un moyen supplémentaire à terme. Il a été échangé avec les autres occupants du site qu'une partie de l'entretien pourrait être assuré en propre par eux. Cela ne concerne donc pas que la DRAJES.

Disparition de "l'espace restauration" de la DRAJES : Une petite pièce située au 2e étage faisait office d'espace restauration pour les agents de la DRAJES. Sans prévenir les agents concernés, celle-ci a été vidée et l'électroménager (réfrigérateur, four à micro-ondes, bouilloire, cafetière, ...) a été déplacé au milieu du « hall » de la DRAJES (= espace central donnant sur tous les bureaux du 2e étage de la DRAJES), où se trouve la seule imprimante/photocopieuse couleur de la DRAJES (les 2 étages confondus), ainsi que quelques sièges sur lesquels le public - partenaires et usagers - est invité à patienter (y compris pour les RDV avec le délégué régional académique). Certains agents se plaignent de nuisances olfactives dans leurs bureaux. D'autres soulèvent le problème de la vaisselle puisqu'il n'y a qu'un simple évier dans les toilettes de cet étage, permettant juste de se laver les mains mais aucunement de poser de la vaisselle à côté (pour a minima l'égoutter). Quant à ceux qui ne souhaitaient pas manger avec l'assiette sur leurs genoux, certains ont fini par mettre une table au milieu des "fauteuils", quand d'autres mangent désormais dans les bureaux. Non seulement cette organisation n'est pas fonctionnelle pour les agents, mais aussi elle renforce le sentiment de manque de considération du rectorat vis à vis de Jeunesse et Sports. Quelle solution proposez-vous ?

Le site de Saurupt dispose de 9 salles de détente accessibles à l'ensemble des personnels du rectorat que leur service soit basé dans le petit ou le grand bâtiment. Le site est également en proximité immédiate avec un CROUS ce qui permet de bénéficier d'une offre de restauration externalisée.

Dans la configuration actuelle de l'occupation du bâtiment du petit Saurupt, il n'est pas possible de condamner des pièces de bureaux pour les transformer en salle de détente, sans réorganisation profonde des implantations des services.

L'espace central évoqué pourrait être réaménagé de manière plus fonctionnelle et accueillante et l'espace repensé avec un mobilier plus adapté. La DAF se tient à disposition pour échanger sur ce projet d'aménagement.

Difficultés de stationnement dans l'enceinte du rectorat et aux abords de celui-ci : Compte-tenu de la nouvelle vague de travaux annoncée dans la rue de Saurupt et aux alentours, les difficultés de stationnement pour les agents comme pour les usagers vont s'accroître, ce qui va impacter négativement les conditions de travail des personnels (stress accru pour trouver à se garer et arriver à l'heure au travail, ...) et remettre en lumière le manque de places sur le parking situé dans l'enceinte du rectorat. Cette difficulté concerne les personnels travaillant presque tous les jours au rectorat de Nancy, mais aussi les agents des autres sites des services régionaux qui viennent régulièrement travailler avec leurs collègues ou faire le point avec leur hiérarchie ou participer à des réunions régionales. C'est notamment le cas d'agents de la DRAJES Grand Est affectés à Chalons en Champagne ou à Strasbourg, qui doivent optimiser leur temps de présence sur site, mais se voient refuser l'accès aux places visiteurs (alors que nous n'avons que 4 places de parking pour l'ensemble des agents de la DRAJES et qu'elles sont tout le temps occupées). Pouvez-vous rappeler quel est le ratio de places de parking par service et comment est prise en compte la spécificité des services régionaux ?

La répartition des places entre services a été réalisée en tenant compte du nombre d'encadrants des services et des effectifs. Dans les petits services, la proportion de places est plus avantageuse que dans les grands services. En proportion la DRAJES bénéficie d'un nombre de places équivalent à des grands services comme la DPE, la DAF ou la DEC (Drajes = 4 pour 19 agents soit 21%, même ratio que la DAF/21%, la DPE/20% ou encore la DEC/19%) sachant qu'un nombre important des personnels est nomade et n'est donc pas présent en continu toute la semaine.

Accueil de personnes en situation de reconversion professionnelle Sans aucune information officielle ni précision sur le cadre dans lequel cela s'inscrit, il semblerait que 2 personnes en situation de reconversion professionnelle arrivent prochainement à la DRAJES. Encore une fois, les personnels ne sont pas informés ! S'agit-il d'agents qui arrivent en sureffectifs et pour une durée déterminée (laquelle ?) ? Ou bien sont-ils positionnés sur des supports vacants (lesquels ?), ce qui empêcherait de fait le remplacement des titulaires de ces postes ? Nous imaginons que ces personnes auront besoin d'un accompagnement particulier de la part de l'ensemble des collègues (alors qu'il y a déjà une tension sur les effectifs) ainsi que d'une forme de tutorat par l'un des titulaires ; un allègement des autres tâches du tuteur est-il prévu ou bien sera-t-il indemnisé (EX : CIA augmenté) en raison de la surcharge de travail induite ?

Une personne en reclassement sera en effet accueillie au sein des services de la DRAJES comme cela est le cas au sein d'autres services ou EPLE. La deuxième potentielle personne est une personne en occupation thérapeutique, ce qui est aussi courant. Si la personne progresse, elle sera source d'aide pour les collègues. Le poste à pourvoir suite à un départ en retraite sera pourvu par un contractuel dans l'attente de la nomination d'un titulaire à R25. Il n'y a pas de compensation financière à l'accueil de ces personnels.

Conséquences des vacances de postes sur les autres personnels A chaque fois qu'un agent s'en va et n'est pas remplacé, le travail est reporté sur les personnels qui restent. Pour mieux accepter la charge de travail supplémentaire, ils ont besoin d'avoir une idée de la durée de la vacance de poste et de savoir ce qui est prévu par le rectorat pour son remplacement; sinon, cela augmente les RPS ... 3 collègues DPAE ont réussi le concours IRA : ont-ils été remplacés ? 1 inspecteur J&S (chef du pôle sport à la DRAJES) a réussi le concours d'administrateur territorial et 1 inspecteur J&S (chef du SDJES 55) a pris sa retraite : avez-vous publié leurs fiches de poste sur Choisir le Service Public ou bien allez-vous les proposer dans le cadre du mouvement annuel ? D'une manière générale, il faudrait informer l'ensemble des agents impactés par des vacances de postes sur les départs et arrivées, ce qui n'est pas le cas actuellement (en tout cas pas à J&S) : quelle est votre position à ce sujet ?

- Pour DPAE

Les remplacements sont effectifs sur tous les postes.

- Poste chef SDJES 55

Le poste a été publié à deux reprises et recrutement en cours.

- Poste chef de pôle sport

Recrutement en cours.

La communication sur les vacances de postes relève du chef de service et quant à la date de remplacement, cela dépend des possibilités de recrutement.

Les fiches de postes publiées sont relayées sur Partage.

Questions UNSA-EDUCATION

FSSA

Pouvons-nous avoir un point d'avancement sur la feuille de route et la plan QVCT ?

La feuille sera présentée de manière définitive le 17 mars au CSA et nous allons procéder à sa mise en œuvre. Les travaux ont commencé au sein des services au sujet du plan QVCT et seront abordés ultérieurement en GC.

Qu'en est-il du recrutement d'un psychologue du travail et des médecins de prévention ?

La psychologue du travail est en poste depuis octobre 2024 et les médecins de prévention ont été recrutés en son temps.

Où en est la nouvelle application RSST ?

Le cahier des charges de l'application RSST grande région est en cours d'écriture. Les 3 conseillers de prévention se réunissent régulièrement afin de déterminer une architecture commune aux trois académies. Le développeur devrait être le service informatique de Reims. Ce cahier des charges sera proposé à la prochaine réunion du CODEM (avril 2025).

Serait-il possible de faire référence à "FSSA" ou "FS SA" ou « FS-SA » en lieu et place de "CSA-SA FS" qui peut prêter à confusion dans les correspondances ?

Demande prise en compte pour la formule « FS-SA »